

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°1  
ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024  
16 NOVEMBRE 2023**

**Membres de droit :**

Proviseur : M. BARRO, président de séance  
Provisseuse Adjointe : Mme NIKOLINTAGA  
Adjointe Gestionnaire : Mme DEVAULT DEJOIE  
Conseillère Principale d'Education : Mme PETEUIL

**Personnels d'enseignement et d'éducation :**

M POUTINE – MME THOMAS – MME D'ARTAGNAN – MME FABRE – MME ROUDAUT – MME DEHAIS

**Personnels administratifs sociaux et de santé techniques, ouvriers et de services :**

MME TETEVİ – M. ITEME – MME RIVIERE

**Parents d'élève :**

MME MAIRE – MME METRICH – MME N'GORAN – MME KAGEYAMA – MME MANOLESCU

**Elèves :**

J. DERSOIR – T. BEAUDOIN BADO – N.FERRIER – ML.CARON – N.GADIO

**Représentants des collectivités territoriales :**

M. LANE

**Représentant de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay :**

**Représentant de la Commune :**

**Membres excusés :**

**Personnels d'enseignement et d'éducation :**

**Personnels administratifs sociaux et de santé techniques, ouvriers et de services :**

**Parent d'élève :** M BOUCHET

**Elèves :**

**Représentants des collectivités territoriales :** M. DELASTEYRIE

**Représentant de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay :** MME VITTECOQ

**Représentant de la Commune :** MME GRAVELEAU

**Invitée :** MME JEAN-LOUIS Aurélie Conseillère Principale d'Education

28 votants

Le quorum (+16) est atteint.

Monsieur BARRO ouvre la séance à 18h08

Il est demandé un secrétaire de séance Enseignant Monsieur Poutine

Points à ajouter à l'ordre du jour :

- Délégations attribution à Commission Permanente à aborder.

### 1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 23/06/2023

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le Compte Rendu du Conseil d'Administration du 23/06/2023.

<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 20</i>
-----------------------	-------------------	------------------

### 2. Installation du CA et des instances

Il est indiqué qu'avec l'ouverture du CPES, un poste des représentants élèves est ainsi systématiquement attribué à un étudiant du Supérieur.

CHS / CHSCT et CESCE : une réunion commune pour les trois commissions.

La Commission Restauration est non statutaire, et a été créée l'année dernière. Il serait bien que trois élèves l'intègrent également.

La liste des membres et la répartition dans les Instances est disponible dans les tableaux joints.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la répartition des membres du CA dans les différentes commissions de l'établissement.

<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 23</i>
-----------------------	-------------------	------------------

### 3. Délégation du CA à la Commission Permanente

En 2021, nous avons confié à la commission permanente la seule mission liée au projet d'établissement, au regard de l'évolution du lycée. Le Chef d'établissement propose de lui confier ce qui est lié aux sorties pédagogiques.

Cela sera important cette année pour écrire un règlement des voyages, déterminer des bases clairement établies pour éviter de mettre un enseignant et les familles en difficulté. Nous examinerons ce qui semble adapté à un prix à la nuitée ou journée. Cela sera présenté en Commission Permanente en avril, puis présenté en Conseil d'Administration. En juin, nous mettrons au vote les voyages pour l'année suivante et permettre le paiement des familles en trois fois.

Article R421-41 Modifié par Décret n°2020-1632 du 21 décembre 2020 - art. 1

La commission permanente exerce les compétences que le conseil d'administration lui a délégué en application de l'article R. 421-22. Le chef d'établissement rend compte au conseil d'administration, lors de sa plus prochaine séance, des décisions prises par la commission permanente.

La commission permanente peut inviter d'autres membres de la communauté éducative à participer à ses travaux.

<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 24</i>
-----------------------	-------------------	------------------

#### 4. Convention MyTurboself 2024 - Paiement et réservation en ligne

MyTurboself permet aux élèves les réservations et paiements en ligne. L'année dernière 2000 transactions environ ont été effectuées. Pour l'année prochaine, il est proposé 7000 transactions. Le coût est élevé, mais lors de la construction de l'établissement les bornes étaient préalablement livrées.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention MyTurboself pour l'accès aux services de paiement et de réservation en ligne mis à disposition du Lycée International de Palaiseau Paris Saclay

<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 24</i>
-----------------------	-------------------	------------------

#### 5. Convention avec le Lycée Parc de Vilgénis : « PREPA A LA PREPA »

Ce dispositif est proposé par le Lycée Parc de Vilgénis. Ainsi le samedi matin (3 heures), dès février, des élèves de Terminales pourront bénéficier de cours CPGE PTSI (mathématiques / physique / science de l'ingénieur) ou CPGE ECG école de commerce à Vilgénis. Deux autres lycées sont dans le dispositif.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le Lycée Parc de Vilgénis qui propose des formations en classes préparatoires pour les élèves de terminales volontaires.

<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 24</i>
-----------------------	-------------------	------------------

#### 6. Convention d'accueil d'un enseignant en Période Préparatoire au Reclassement (PPR)

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'accueil de Mme Lydia SEVRÉ en Période Préparatoire au Reclassement

<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 24</i>
-----------------------	-------------------	------------------

#### 7. Mise à disposition de l'internat lors des JO de 2024

Plusieurs établissements accueilleront dans le cadre des JO des forces de l'ordre. Pour nous, cela devrait être les renforts de police judiciaire. Concession d'utilisation entre la région et les forces de l'ordre en soutien pour les JO, donc cela ne change rien à la mobilisation des Administrations. Les chambres étant louées, une partie de la location reviendra à la Région, l'autre à l'établissement.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la mise à disposition de votre internat pendant les Jeux Olympiques de Paris 2024

<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 24</i>
-----------------------	-------------------	------------------



## 8. DBM ET DO 2023 (pour information)

Présentation par Mme DEVAULT DEJOIE, Gestionnaire.

N°6 : Ouverture au Budget de subventions de la Région notamment en physique, chimie, SVT et deux chariots ménage.

N°07 : Ajustement AP/OPC - Déplacement de sommes permettant des achats dépassant les 800 € HT en SVT

N°08 : Ajustement AP/OPC - Déplacement de sommes permettant des achats dépassant les 800 € HT en SVT

N°09 : Ouverture dans le service restauration des recettes et dépenses liées à l'internat.

N°10 : Ajustement lié au BAEF (financement projets pédagogiques culturels par la Région). Il s'agit du remboursement de l'avance faite par le lycée d'un montant de 6 323,97 €. Cette subvention est d'un montant maximum de 10 000 €.

DO : Ajustements AP, ALO et SRH

## 9. DBM pour vote N°12

### Opération 55 : Prélèvement Fonds de roulement

Activités pédagogiques : EPS

Téléphonie : déplacement d'un poste téléphonique, d'un nouveau sans fil pour le second OP de l'établissement, et trois bornes DECT permettant de circuler dans l'établissement avec des téléphones sans fil.

Achat de 8 mallettes PPMS : risque chimique et nucléaire aux alentours. Processus nécessitant que les élèves et enseignants se confinent avec isolement.

L'ensemble prélevé est de 8 509,53 € sur les 27 168 € de Fonds de Roulement.

Le Fond de roulement après prélèvement s'élèvera à 18 658,47 €.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le prélèvement sur fonds de réserve.

<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 24</i>
-----------------------	-------------------	------------------

### Opération 56 : Ventilation subvention ALO

Demande de subvention faite en juillet, arrivée fin octobre. Ventilé comme suit :

Concerne le gardiennage Internat. 18h00 - 08h00 en semaine. Ouverture le weekend aussi.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la ventilation de la subvention sur ALO

<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 24</i>
-----------------------	-------------------	------------------

### Opération 57 : Ventilation subvention du Rectorat de 500 € - Accueil formation

Accueil formation secourisme (PSC1) : réinjecter sur notre budget ALO – Crédits réceptions

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la ventilation de cette subvention.

<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 24</i>
-----------------------	-------------------	------------------

### Opération 58 – Ventilation subvention du Rectorat de 190,20 € - Accueil Job dating

Subvention de 190,20 € pour le repas des personnes présentes au Job Dating de mai dernier.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la ventilation de cette subvention.

<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 24</i>
-----------------------	-------------------	------------------

### 10. Tarifs Internat 2023 – 2024

Equivalent tout compris de 380 € (nuitées et repas).

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les tarifs Internat 2023 - 2024

<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 23</i>
-----------------------	-------------------	------------------

### 11. Voyage en Espagne à Tudela - Budget prévisionnel

L'équipe d'espagnol / Bachibac a réussi à mettre en place des appariements, des échanges scolaires. Le 1er est pour les Bachibac niveau 2nde, lycée à Tudela à côté de Pampelune. Les élèves du lycée espagnol viendront du 02 au 20 décembre, hébergés dans les familles. Nos élèves iront en Espagne du 21 janvier au 07 février. Les Espagnols viennent plus longtemps car ils ont moins de contrainte en terme d'examen. Le budget total est de 3280 €. La part des familles est de 180 €. Auparavant le coût accompagnateur était intégré dans le coût total ; maintenant cela doit être pris dans le Budget des établissements.

Pour les élèves sont prévus des cours en classe, mais aussi des sorties culturelles (Musée d'Orsay, Louvre, Versailles, Synchrotron). Les familles qui accueillent prennent en charge les repas au réfectoire. Les élèves de Seconde concernés n'effectueront pas le stage en entreprise et présenteront un oral en lien avec cette expérience. Cela n'empêche pas que les élèves qui le souhaitent pourront effectuer un stage fin juin.

Il est rappelé que les Fonds sociaux lycéens peuvent être utilisés pour les voyages.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel pour le voyage en Espagne à Tudela

<i>Abstention : 0</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Pour : 24</i>
-----------------------	-------------------	------------------

### 12. Voyage en Espagne à Vila Real - Budget prévisionnel

Les élèves Espagnols du lycée de Vila Real sont également en Bachibac : nos lycéens de 1<sup>o</sup> Bachibac seront à Vila-Réal du lundi 8 janvier 2024 au samedi 13 janvier 2024, 21 élèves de première bachibac accompagnés de 2 professeurs (M. Dutertre et M. Gosan).

Le coût est également de 180 € par élève.

L'objectif est de pérenniser ces échanges. Un travail d'une labellisation Erasmus+ est en cours, qui peut prendre notamment les coûts des transports (hors avion).

Sur question d'un représentant des parents d'élèves, il est précisé que les échanges avec Bilbao sont effectués sur démarches personnelles des familles. Sur une autre question, il est indiqué qu'il est très compliqué d'organiser un appariement pour les élèves de SI.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel pour le voyage en Espagne à Vila Real.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

### 13. Protocole Remplacement Courte Durée (pour information)

Au regard de la création du dispositif de financement le remplacement de courte durée fait partie des missions complémentaires pouvant être assurées volontairement par les enseignants.

**Pour les remplacements de courte durée**, conformément à ce qui a été décidé en conseil pédagogique du 26 septembre 2023.

- Les enseignants volontaires ne pourront pas être sollicités moins de 48h jours ouvrés avant le remplacement
- La sollicitation s'effectuera sur les créneaux horaires concertés avec le chef d'établissement ou son représentant et figurant sur l'emploi du temps.
- Les enseignants en remplacement de courte durée n'enseignent pas dans une autre discipline sauf sur proposition de l'enseignant.
- Dotation en 2023 2024 de 37 unités : 19.657 consommés dont 6 en RCD

Au-delà du remplacement de courte durée, le PACTE est mobilisé pour d'autres missions faisant parti du point 17.

### 14. Utilisation du Pacte et des IMP (Pour information)

#### Coordination et mise en œuvre de projets pédagogiques, innovants (CNR) :

Par exemple : organisations de dispositifs parcours linguistiques, sérénité et bien être des élèves dans le cadre du CNR, organisation de débats .....

**Enseignement d'option** : Théâtre

**Interventions petits groupes d'élèves selon difficultés** : Tutorat

#### Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers :

Par exemple : accompagnement spécifique de familles allophones, en difficulté dans l'accompagnement de leurs enfants....



## Indemnités pour Mission Particulière : Présentation des missions ouvertes pour l'année scolaire 2023 2024.

Coordination de discipline  
Cordés de la réussite Tutorat  
Réfèrent culture  
Réfèrent Numérique

### 15. Point Tutorat Mentorat (Pour information)

11 groupes de l'ENS, ENSAE et de Polytechnique pour les 1<sup>o</sup> et terminales (16 étudiants)  
2 étudiants HEC pour CPES (mathématique et économie)  
13 étudiants centraliens en mathématiques/Physique pour les classes de seconde  
11 enseignants sur les dispositifs de remédiation individuelle ponctuelle.

Il faut mesurer le volume d'étudiants et le nombre de groupe, c'est une vraie chance pour les lycéens et les familles qui j'espère mesure le travail de mise en place, de coordination de la direction et des équipes enseignantes.

Les groupes sont constitués selon les professeurs disciplinaires avec accord des familles. Les horaires sont liés à la disponibilité des étudiants qui le font de façon volontaire.

### 16. Questions diverses

#### PARENTS AAPE

##### QUESTION 1

Les familles peuvent-elles avoir accès au protocole d'évaluation du LIPPS ?

*Réponse apportée par Monsieur le Chef d'Établissement : Il se trouve dans Pronote documents. Également sur le site du lycée.*

##### QUESTION 2 :

Tous les élèves du lycée ont-ils rempli la grille d'auto-évaluation sur le harcèlement ?  
Les familles en auront-elles un retour ?

*Réponse apportée par Monsieur le Chef d'Établissement : 72% ont répondu. Le retour ne se fera pas collectivement mais dans une commission qui réunira diverses instances dont le projet d'établissement CHS pour travailler dans le cadre du Conseil National de la Refondation et le bien-être de tous, ce qui inclut également le problème des réseaux sociaux.*

#### PARENTS ELIPS

##### QUESTION 1

Les accès au lycée sont toujours aussi difficiles, générant des situations toujours plus dangereuses rue Charles Gounod et chemin du Rocher à la Vauve. Qu'est-il prévu pour améliorer l'accessibilité et encourager aux mobilités douces ?

*Réponse apportée par Monsieur le Chef d'Établissement : Comme je l'ai déjà dit à d'autres conseils d'administration, cette question, comme celles des transports en général ne peut être solutionnée par le Chef d'établissement. Ce sont les municipalités et l'EPAPS qui en ont la charge. Je relaye cette problématique, mais l'action des associations, riverains, usagers directement sont davantage efficace.*

## **QUESTION 2**

Depuis que le niveau du plan vigie-pirate a été relevé, il est déconseillé aux élèves d'emprunter des passages isolés (message de M. le Proviseur sur Pronote le 14 octobre). Or, de nombreux endroits aux alentours du lycée ne sont pas éclairés ou mal éclairés, et de nombreux élèves empruntent le chemin de la Hunière, les escaliers menant de la voie de l'ouest au chemin de la Hunière, les chemins aux alentours du parc Eugène Chalon, qui ne sont pas éclairés. Est-il possible d'œuvrer à la mise en sécurité des élèves et du personnel autour du lycée et sur les chemins y menant ?

*Ces deux questions sont liées.*

## **PARENTS CAPE91**

**QUESTION 1** : pas de question

**QUESTION 2** : pas de question

## **ENSEIGNANTS**

### **QUESTION 1**

Monsieur le Proviseur,  
Mesdames Messieurs les membres du Conseil d'administration,  
À la veille des vacances de la Toussaint, M. Poutine a signalé à la communauté éducative du LIPPS l'existence d'un site Instagram, vraisemblablement animé par un ou plusieurs élèves, dédié à la reprise de citations de professeurs déformées et retirées de leur contexte.  
Le site a été supprimé par ses auteurs anonymes. Plusieurs enseignants concernés ont décidé de porter plainte et M. Barro a indiqué qu'il porterait plainte au nom de l'établissement.  
Nous nous associons à l'émotion de nos collègues et affirmons que cet acte, peu propice au maintien d'un climat scolaire apaisé, doit avoir des suites pédagogiques et administratives.  
Nous demandons donc : la plainte de l'établissement a-t-elle été déposée et quelles autres actions, tant pédagogiques qu'administratives, sont-elles prévues ?

*Réponse apportée par Monsieur le Chef d'Établissement : Cette situation est détestable et d'autant plus choquante que les noms des enseignants étaient publiés. Je comprends et partage l'émotion dans le contexte de l'assassinat d'un enseignant.*

*On ne peut pas aujourd'hui imaginer des élèves ne pas être informés sur des réseaux avec une pratique anti sociale.*

*J'ai fait la démarche de porter plainte avec le major référent éducation police du commissariat de Massy, le major Le Dreff, qui a étudié les éléments d'infraction à la loi pénale. Au regard du compte rendu public, je ne souhaite pas partager les éléments ici.*

*Il faut que l'on ait un plan d'action au-delà de la fermeture des sites. J'espère que les enseignants, les professeurs principaux ont échangé avec leurs élèves, car l'explication et le dialogue sont nécessaires. Partager ce que cela provoque pour un récepteur est important, tout comme l'information aux familles étaient nécessaires. J'espère là aussi, que ceci est repris dans les familles*



*car je rappelle que la publication de ces éléments est de la responsabilité du modérateur du site qui, étant mineur, engage la responsabilité de ses parents.*

*Il serait utile puisque nous avons des rencontres régulières, que vous puissiez être force de proposition sur une action qui aille au-delà de cet événement. La SNT en seconde est un moment propice à cela, les heures d'AOPP qui sont à chaque niveau aussi. Dans cette réunion entre les deux CA, je partagerai avec vous les éléments juridiques lors de notre prochaine rencontre.*

## **QUESTION 2**

Monsieur le Proviseur,

Mesdames Messieurs les membres du Conseil d'administration,

L'article L. 230-5 du code rural et de la pêche maritime dispose que « Les gestionnaires, publics et privés, des services de restauration scolaire (...) sont tenus de respecter des règles relatives à la qualité nutritionnelle des repas qu'ils proposent. » Afin de préserver l'équilibre alimentaire des usagers, le prestataire doit proposer quatre ou cinq plats à chaque déjeuner, dont nécessairement un plat principal comprenant une garniture, et les portions doivent être de taille adaptée.

Pour réaliser ces objectifs, Elior, prestataire de la cantine du LIPPS, est tenu de suivre les recommandations du groupe d'étude des marchés Restauration collective et Nutrition (GEM RCN) telles qu'elles sont annexées au Bulletin Officiel.

Nous constatons à ce jour que ces recommandations ne sont suivies qu'aléatoirement. Par exemple, alors que le GEM RCN recommande des portions de 30g de fromage pour les lycéens, les portions proposées ont été pesées, de manière répétée, à 10-15g, soit une division par 2 à 3 comparé à l'objectif.

De plus, l'obligation de proposer quatre plats dont un plat principal protidique accompagné d'une garniture n'est pas toujours respectée ; le service de 13h présente régulièrement des ruptures de stock dommageables pour les usagers, qui paient pourtant tout autant que ceux déjeunant à midi.

Notre question est donc : l'administration de l'établissement compte-t-elle prendre des mesures pour évaluer la qualité de la restauration scolaire et le cas échéant demander au prestataire Elior de respecter ses obligations légales ?

*Réponse apportée par Monsieur le Chef d'Établissement : Nous avons un technicien restauration région, Mme ROUSSELOT LE MONTAGNER qui passe régulièrement et qui a en charge ces questions. Je ne manquerais pas de communiquer avec elle, mais la question des grammages a déjà été abordé avec les parents, et elles correspondent au cahier des charges de la région en charge de la restauration, le dernier audit a été le 6/10 et le prochain le 07/12. Bien sûr le chef n'est pas informé. Sans compter les audits vétérinaires réguliers et celui externe d'Elior.*

*Le GEM-RCN (Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition) édite un guide pratique pour aider les acheteurs publics à élaborer le cahier des charges des contrats.*

*L'objectif est d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration collective.*

*Il s'agit à la base de recommandations. Cet article est un conseil et non une contrainte.*

*La recommandation du grammage est de 16 à 40 g (voir GEM-RCN – Version 2.0 – Juillet 2015)*

*Il s'agit uniquement des jours où il y a du fromage à la coupe et non en portion.*

*Il reste pendant le service, en vitrine du fromage qui est en libre accès aux élèves.*

*Pour information, depuis le 01/09/23, le Conseil Départemental de l'Essonne ne propose plus que 4 éléments au lieu de 5 sur le plateau.*

*« Pour limiter la production de déchets dans la restauration scolaire, le Département propose désormais aux collégiens un choix entre fromage, laitage et dessert. »*

*Concernant l'obligation de proposer 4 plats dont un plat principal protidique même au service de 13h. Nous devons tous lutter contre le gaspillage alimentaire, nous le voyons avec la pesée des déchets alimentaires mis en place cette année.*

*Pour le dernier service, la totalité des choix du 1<sup>er</sup> service ne peut être toujours disponible, il y a peut-être du progrès à faire là-dessus. Dans le CCTP du Marché Public de mars 2023 « Le prestataire propose les modalités d'un choix aux convives en continu sur la durée du service (au moins jusqu'au passage de 80 % des lycéens) ».*

*Pour les ruptures, j'en ai parlé la semaine dernière avec le chef cuisine qui est là pour trois semaines avec des commandes faites par le titulaire du poste, mais il ne faut pas faire une constante de moments exceptionnels. Sur la quantité je souhaite faire remarquer aux très peu d'enseignants qui déjeunent que l'accès au salade bar n'est pas rationné, ce qui n'est pas commun, avec en permanence des aliments protéinés à disposition sans restriction.*

## ELEVES

### QUESTION 1

Les classes, dans lesquelles il y a une partie en bachibac, ont une heure de plus en espagnol (en première deux du moins) même s'ils n'ont pas l'option et ils souhaiteraient donc une résolution de ce problème, à défaut, une explication de ce changement.

*Réponse apportée par Monsieur le Chef d'Établissement : Nous avons déjà abordé cette question à plusieurs reprises avec les élèves et le professeur principal présent. Avoir une heure en plus d'enseignement est une chance, d'autant que ces élèves ne finissent pas après 18h, ni ne travaillent le mercredi après-midi ni le samedi. Quand l'opportunité d'avoir des heures en plus se présente, je la saisis.*

### QUESTION 2

Les commentaires des élèves concernant la cantine subsistent, notamment au niveau des priorités non-respectées qui causent le retard d'élèves ayant cours d'EPS en extérieur et le manque de diversité des plats, prévoyez-vous de quelconques changements ?

*Réponse apportée par Monsieur le Chef d'Établissement : Pour l'EPS, il aurait fallu peut-être l'exprimer auprès des CPE, si une adaptation peut être faite elle le sera. La question de la subsistance, n'est pas surprenante dans la mesure où tous les élèves veulent soit être tous prioritaires soit ne pas avoir de règles, or l'application de l'anarchie, au final met en difficulté l'immense majorité des élèves. Sur la question du goût, de la diversité etc. cela est abordé avec le prestataire, la cantine ne convient pas à tout le monde, ce sera toujours un fait de la même façon que les diners familiaux ne conviennent pas à tout le monde. Je rappelle que c'est un service et qu'il n'est donc pas obligatoire. Le lycée n'en tire aucun bénéfice à part, quelque-soit les modifications et les constats de bon fonctionnement, des mobilisations de temps.*

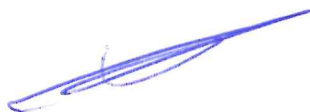
*Le coût est fixé par la Région et le prestataire rentre dans ce prix, le contexte d'inflation est le même pour tous, et cela n'a pas été répercuté à l'identique par la région. On peut quand même s'en féliciter. Les règles sont les mêmes dans tous les établissements, y compris dans les quelques lycées où l'on cuisine sur place comme le notre. Les publications de marché public ont montré le coût dans l'assiette. C'est le prestataire le mieux disant qui a été pris. Vous étiez là l'an dernier. Vous avez pu voir que le nombre de candidat n'était pas pléthorique. Une commission repas se tiendra ce sera l'occasion d'aborder cela avec le prestataire.*



L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h12.

Secrétaire de séance

M. Poutine



Président du CA

M. BARRO





